

Séance 28 mars 2006

Le 28 mars 2006 à 18 heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le 20 mars 2006, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Gérard BORDES, Maire.

Présents : Gérard BORDES – Gilbert BOBIN – Jeannine MOINE – Jackie CHATELAIN – Noëlle BUREAU – Alain VAILLANT – Dominique BOUCLY – Pierre LANGLET – René LECURU

Absente : Chantal VANNISTEN

Absents excusés : Muguette COMIEN donne pouvoir à Jeannine MOINE et Isabelle BOISSOL donne pouvoir à Gilbert BOBIN.

Dominique BOUCLY a été nommée secrétaire.

Monsieur le Maire a ouvert la séance et défini l'ordre du jour :

Compte administratif 2005
Budget 2006
Taux d'imposition
Subventions aux associations
Syndicat de la crise : deux affluents supplémentaires

COMPTE ADMINISTRATIF 2005

Le conseil municipal, après examen de la comptabilité du receveur, procède à l'étude de la comptabilité de l'ordonnateur sous la présidence de Jeannine MOINE.

dépenses de fonctionnement : 257 586.49 €
recettes de fonctionnement : 318 384.75 €
excédent de fonctionnement : 60 798.26 €
dépenses d'investissement : 77 675.56 €
recettes d'investissement : 81 938.84 €
excédent d'investissement : 4 263.28

en fonctionnement

résultat de l'exercice : 60 798.26 €
résultat antérieur : 84 886.63 €
résultat cumulé : 145684.89 €

en investissement

résultat de l'exercice : 4 263.28 €
résultat antérieur : 5 188.85 €
résultat cumulé : 9 452.69 €

reste à réaliser en dépenses : 130 392.00 €
reste à réaliser en recettes : 31 554.00 €

le conseil municipal décide d'affecter le résultat de l'exercice 2005 soit :

besoin de financement au 1068 : 89 385.87 €
résultat de fonctionnement reporté 002 : 56 299 .02 €

BUDGET PRIMITIF 2006

Le conseil municipal procède au vote du budget primitif 2006, le budget est adopté portant sur :

dépenses de fonctionnement : 369 580 €
recettes de fonctionnement : 369 580 €
dépenses d'investissement : 357 192 €
recettes d'investissement : 357 192 €

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le maire informe l'assemblée de la nécessité d'augmenter la subvention au ccas ..et précise qu'il n'a pas voulu réunir le ccas avant le conseil municipal comme à l'habitude, pour le vote du budget, car après analyse des comptes du ccas, et le besoin de financement en 2006 (si on refait les mêmes prévisions que 2005), il y aura un besoin supplémentaire de 2000€ .

Le choix est simple soit on augmente la subvention, soit on diminue le nombre des bénéficiaires du colis des anciens.

Mme bureau souhaite diminuer la charge de personnel au bénéfice des anciens. Mr Langlet lui, propose de diminuer progressivement l'âge des bénéficiaires soit 61ans la première année à la place de 60 ans etc.... Le maire précise que ça ne diminuera pas le nombre de bénéficiaires cette année, il propose l'augmentation de la subvention au CCAS.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'allouer une subvention sur l'exercice 2006 aux associations ci-dessous désignées :

- l'entente sportive : 250 €
- les amis de Vauxbuin : 250 €
- OCCE coopérative scolaire : 50 €
- Les amis de la bibliothèque de prêts : 80 €
- Comité des fêtes : 250 €
- Karaté self défense : 250 €
- CCAS de la commune : 7 500 €
- Téléthon : 250 €

Les frais de la bibliothèque communale seront supportés par le budget de la commune. A partir de cette année, il n'y aura plus de subvention.

TAUX D'IMPOSITION

L'assemblée, après en avoir délibéré, décide de ne pas changer les taux d'imposition, à savoir :

Taxe d'habitation 7.51 %

Taxe sur le foncier bâti 7.10 %

Taxe sur le foncier non bâti 22.17 %

Madame Bureau et Monsieur Lecuru insistent pour que soit inscrit dans le compte rendu ce que le maire vient de dire, à savoir :

- en aparté, il lui a été rapporté que certains membres de l'association des amis de Vauxbuin refuseraient l'augmentation des impôts.

Syndicat de la crise

Le conseil municipal demande au syndicat intercommunal, pour l'aménagement et l'entretien de la crise, de prendre en charge deux affluents supplémentaires sur la commune.

Demande de remboursement des acomptes pour la location de la salle polyvalente

- A la demande d'un locataire présentant une raison valable, le conseil accepte le remboursement en totalité de la réservation du 22 et 23 avril 2006.

- Un second locataire demande le remboursement de la réservation de la salle polyvalente. Le conseil décide de rembourser la moitié de l'acompte pour la raison suivante : deux dates de bloquées, déjà une le 4 décembre 2005 reportée le 30 avril 2006.

QUESTIONS DIVERSES

Plan local d'urbanisme de Courmelles : le maire fait lecture du courrier reçu de la commune de Courmelles qui notifie la délibération du conseil municipal de Courmelles en date du 7 février 2006, par laquelle la décision de prescrire la révision du plan d'occupation des sols passant par l'élaboration d'un plan local d'urbanisme, a été prise.

Sorties pedestres : Mme Bureau montre son travail élaboré avec l'association de l'entente sportive concernant un chemin balisé. Ce sentier est homologué et va sortir sur un dépliant avec un historique de Vauxbuin en 5000 exemplaires. Elle précise que le financement est intégralement pris en charge par la communauté d'agglomération et le département de l'aisne.

Une inauguration du chemin aura lieu le 16 septembre 2006 après-midi et le 17 septembre, une randonnée cyclo-pedestre sera organisée avec l'aide de l'UFOLEP. Pour l'organisation de cette manifestation, Mme Bureau demande au maire la possibilité de bénéficier de la salle de la mairie le 12 avril 2006 à 19 h .

Le Maire remercie Mme Bureau pour ces informations très intéressantes.

Concert le 15 avril 2006 à l'église : le maire informe l'assemblée qu'un concert aura lieu à l'église de Vauxbuin, avec la chorale "au cœur des bois" de Belleu, le samedi 15 avril à 20 h 30. Il précise qu'ainsi les lieux sont mis au profit de la population avec un groupe de qualité.

La Fête du Dragon : le 21 juin 2006, le comité des fêtes organise l'inauguration du dragon, le jour de la fête de la musique. Le maire souhaite un maximum de personnes autour de J.L Croza, président du comité des fêtes.

CEL : le 27 avril 2006, les responsables du contrat éducatif local se réunissent pour un bilan d'activité.

Chemin du ROIDE MONT : Mr Langlet souhaite que le chemin privé du Roide Mont soit inaccessible au public, malgré les servitudes de passages avec la gendarmerie et les services d'entretien du relais hertzien, car il y a toujours beaucoup de dépôt d'ordures.

Le maire est d'accord sur le principe et précise que dans le budget, il est prévu l'achat de barrières. L'accès sera fermé en accord avec les utilisateurs par convention.

Source desservant les plans d'eau de la propriété de Mr Bureau : le Maire informe l'assemblée que Monsieur Bureau a supporté en 1995 des frais de remise en état d'une canalisation endommagée suite à des travaux d'assainissement et de gaz dans la rue de la mairie; le maire propose de profiter des travaux d'enfouissement des réseaux dans le village, pour permettre la remise en état avec une section de tuyauterie suffisamment dimensionnée pour éviter les débordements en amont de cette canalisation.

Il s'agit de restituer un droit inaliénable qu'est celui de l'eau vers un privé, ce qui aurait du être fait à l'époque suite aux dégradations dues aux travaux.

Conseil d'école : Mr Chatelain, chargé des affaires scolaires informe que l'effectif des élèves va baisser les prochaines années (moins 10 enfants) et qu'il y a un risque de fermeture de classe. Les parents d'élèves relancent la mise en place d'une cantine et plus d'étude le soir.

Il annonce qu'à l'occasion de la fête des écoles le 25 juin, les enseignants ne participeront que de 9 h à 11 h 30, les parents d'élèves prendront le relais. Pourtant l'année dernière, la kermesse avait rapporté plus de 2800 € au bénéfice de la caisse des écoles.

Divers : Mr Vaillant demande à faire remettre des plots sur la RN2 à hauteur de la sente de Presles.